Fr.c.3,22666
Case
Frc
2,872

LETTRE

DE M. MALOUET

THE NEWBERRY
LIBRARY

LETTRE

DE M. MALOUET,

Député de la Sénéchauſſée d'Auvergne, à MM. les Syndics de l'arrondiſſement de Riom.

Verſailles, 18 Mai.

ON vous a mal rendu, Meſſieurs, les débats qui ont eu lieu juſqu'à préſent dans l'Aſſemblée des Communes, & on en a dénaturé l'intention, en les préſentant comme les préliminaires d'une ſciſſion qui n'arrivera pas. Il n'y avoit aucune allarme à concevoir de notre ſilence. Lorſque j'ai propoſé l'établiſſement des Syndics de correſpondance par arrondiſſement, c'étoit, ainſi que l'explique l'arrêté, pour les affaires de la Province, & non pour rendre compte réguliérement de

ce qui ſe paſſeroit aux Etats-Généraux. Cette tâche eſt difficile & impoſſible à remplir, avec la circonſpection convenable, lorſque l'on eſt journellement occupé de longues ſéances. Mais d'après les bruits répandus, & les inquiétudes que l'on ſe plaît à exciter, je vais profiter d'un inſtant de repos pour vous dire très-exactement ce que je vois, ce que je penſe, en vous priant de communiquer ma lettre à nos Compatriotes.

Ne me croyez point affecté de ce qu'on a mandé à Riom, *que j'abandonne ici la cauſe du Peuple, que je défends les Ordres privilégiés, que je ſuis l'homme du Gouvernement.* L'Aſſemblée qui m'a député, connoît parfaitement mes opinions; les cahiers dont je ſuis porteur, le diſcours qui les précéde les conſtatent authentiquement, & les avis que j'ai propoſés depuis l'ouverture des Etats, ſont, comme vous le verrez, conſéquens à tous mes principes.

Il y a dans notre Aſſemblée beaucoup d'eſprit & de lumieres, & j'y ſuis arrivé

avec les dispositions que vous me connoissez. Ma conscience, mes devoirs, sont pour moi au-dessus de tous les succès, & même des talens que j'estime, que je chéris sans prétendre à leur célébrité. Jugé foible ou téméraire, suivant les circonstances, & d'après les préventions de ceux qui m'entendent, vous me connoissez cette espèce de courage, qui ne craint point les attaques personnelles, & qui ne s'en permet aucune.

Lorsque les hommes sont réunis en grande masse, & qu'on veut les servir, il faut, je crois, ne pas chercher uniquement à leur plaire, mais leur parler convenablement à leur disposition. Il faut échauffer leur courage s'ils sont foibles, & le tempérer s'ils sont forts ; leur parler de leur dignité, de leurs forces, s'ils ne les sentent pas. Mais s'ils les exagerent, le courage de la sagesse, est de les avertir du danger, & de les faire descendre de la hauteur de leur imagination, aux idées simples & justes, qui conduisent seules à d'heureux résultats.

Je crois véritablement qu'on rend juſtice au Gouvernement, en ſuppoſant que la modération, la concorde, ſont ſes principes, & c'eſt en ce ſens-là que je me fais gloire de les adopter. Ceux qui peuvent rendre ſuſpecte une telle conduite, nous conduiroient plutôt à l'anarchie & à la ſervitude, qu'à la liberté. Mais il faut que je vous explique la cauſe de cette mépriſe : car je ne veux point l'appeller mauvaiſe intention. Elle ſeroit trop coupable.

Il n'y a point d'exemple d'une révolution auſſi complette, auſſi ſalutaire que celle qui pourroit s'opérer paiſiblement parmi nous. Tous les peuples du monde, qui ſont parvenus à la liberté, ont arraché par la force, aux Princes abſolus, d'abord quelques conceſſions, & enſuite une conſtitution.

Nous ſommes dans une poſition très-différente, & qui ne comporte ni le même ton, ni les mêmes moyens pour nous régénérer. Des mœurs faciles & douces ſe ſont alliées parmi nous au deſpotiſme & à

ſes plus funeſtes effets. L'eſprit de ſociété le plus aimable, la propagation des lumières dans toutes les claſſes, le mélange de toutes les conditions, l'affoibliſſement de tous les préjugés, la découverte & le ſignalement de tous les abus, la modération des Princes & des Miniſtres, ne pouvoient prolonger un Gouvernement oppreſſeur ; & *ce concours de circonſtances qui ne ſe retrouvent jamais*, eſt ſi heureuſement amené, qu'il n'y a beſoin que de s'entendre pour nous réformer.

Ce ſeroit donc une faute énorme, un malheur effroyable, que d'opérer la révolution par des déchiremens, lorſqu'il ne s'agit que de polir & de raccorder dans un meilleur ordre les matériaux de l'édifice.

Tous les abus de l'Ariſtocratie ſont inſoutenables chez un Peuple éclairé ; & dès qu'il a la liberté de s'aſſembler pour les diſcuter, il lui faut plus de patience & d'attention que d'effervescence pour les réformer.

Tous les bons principes, tous les moyens ſages d'un Gouvernement juſte & proſpère, ſont mis en évidence ; & dès-lors que ceux qui abuſent & ceux qui ſouffrent ſont appellés en confrontation, le procès eſt jugé, par la raiſon & par la force irréſiſtible de la néceſſité. Car elle ſe trouve toujours du côté de la raiſon univerſelle. Examinez les tems qui nous ont précédés, la Théocratie, le Deſpotiſme, l'Ariſtocratie, tous les abus, tous les fléaux ont été fondés en principes, par l'audace des Profeſſeurs, & l'ignorance des Ecoliers. Mais lorſque l'ignorance ceſſe, l'audace ne peut plus rien.

Dans une telle poſition, & c'eſt la nôtre, ſi les trois Ordres de la Nation pouvoient être repréſentés par trois hommes modérés & éclairés, tels qu'il y en a beaucoup dans chaque Ordre, toutes les diſcuſſions ſeroient promptement terminées au grand avantage de la Nation. Mais les Ordres privilégiés ſont arrivés avec l'inquiétude d'une trop grande réduction dans

leurs prérogatives ; & les Communes avec le ſentiment de leurs forces, & l'impatience d'en jouir.

La première difficulté qui s'eſt préſentée à l'ouverture des Etats, a été la grande queſtion de l'opinion par tête ou par Ordre ; queſtion prématurée, & que nous réſoudrons, je l'eſpère, par de ſages expédiens. Car, ſi l'on s'en tient de part & d'autre à des principes roides & abſolus, il n'y auroit pas de rapprochement ; & alors combien nous ſerions tous coupables aux yeux de la Nation !

Les mandats impératifs, les pouvoirs limités, ſont les plus grands obſtacles qu'on puiſſe apporter à une ſage conſtitution. S'ils avoient prévalu dans toutes les Aſſemblées de Bailliages, on réduiſoit l'Aſſemblée nationale à une collection de procurations diſcordantes, qui ne permettoient aucun plan commun, aucune opération ſalutaire. Ceux des Députés qui s'y ſont ſoumis ſe ſont, ſans doute, impoſé de grandes entraves. Mais les États-Gé-

néraux doivent-ils y avoir égard ? C'eſt ce que je ne crois pas.

Le droit d'opinion par tête eſt certainement notre ſauve-garde contre les prétentions négatives des deux premiers Ordres ; & ſous ce rapport, nous ne devons pas nous en départir.

Mais le Clergé & la Nobleſſe y accéderont-ils avant de ſavoir juſqu'où l'on veut aller dans les réclamations des Communes, dont ces deux Ordres craignent l'exagération ?

Il faudroit donc un accord préalable, & tel eſt l'expédient que je crois praticable.

Premièrement, la vérification commune des pouvoirs, qu'on a éludée juſqu'à préſent, ne peut être plus long-temps différée ; & quelques exemples qu'on allégue au contraire, quelques ſoient les prétentions ultérieures de part & d'autre, il n'eſt pas ſoutenable de la part des deux premiers Ordres de ſe refuſer à une reconnoiſſance mutuelle, à une légaliſation commune des pouvoirs de tous les Dé-

putés. Si la ſciſſion avoit lieu par cette cauſe, ce que je ne penſe pas, elle ne pourroit jamais être imputée aux Députés des Communes.

Mais cette vérification faite, ou pendant l'opération, comment opérer le rapprochement ſubſéquent, la réunion des trois Ordres ?

Je n'imagine d'autre moyen que de traiter par Commiſſaires de tous les points conteſtés, de toutes les baſes déſirables de la conſtitution ; & comme je ne doute pas que notre Aſſemblée ne s'arrête préciſément à ce qui eſt juſte & utile à tous, ſans offenſe pour aucune Claſſe de Citoyens ; il n'y aura plus de prétexte plauſible de la part du Clergé & de la Nobleſſe, pour ſe refuſer à une délibération commune.

En procédant ainſi ſur chaque objet principal, en faiſant précéder la délibération commune d'une diſcuſſion par Commiſſaires, on arriveroit peut-être à quelque réforme marquante, à quelqu'établiſſement utile que les deux premiers Ordres

pourroient conteſter. Mais s'ils employent leur prétention d'Ordre à toute autre choſe qu'à ſe défendre de l'oppreſſion, ils ſeront ſans forces, ſans moyens pour la ſoutenir.

On impute aux Communes de vouloir détruire tous les droits, toutes les prérogatives qu'elles ne partagent pas. Cette calomnie s'accrédite & met en défenſe le Clergé & la Nobleſſe. Mais elle ſera bientôt anéantie par des explications amiables, par des diſcuſſions de Commiſſaires; & lorſque nous aurons bien démontré que nous ſommes fermement attachés à un Gouvernement Monarchique, à tous les pouvoirs légitimes, aux diſtinctions, à la Hiérarchie que comporte un tel Gouvernement, on ne prendra plus des digreſſions oratoires pour des principes, & des phraſes mal interprétées pour un vœu général.

Pour en revenir à ce qui s'eſt paſſé juſqu'à préſent parmi nous. Nous avons attendu & ſollicité les deux premiers Ordres de venir prendre ſéance en l'Aſſemblée générale & procèder à la vérification des

pouvoirs. La Nobleſſe s'y eſt refuſée & s'eſt conſtituée en Ordre. Le Clergé délibère encore, & nous nous diſcutons les meſures à prendre, nous parlons, nous écoutons. Car il y a, comme je vous l'ai dit, de grands Talens & des Orateurs diſtingués dans cette Aſſemblée. Il y a beaucoup de courage, de patriotiſme, de l'élévation, de l'énergie dans les caractères, & cependant une diſpoſition prépondérante aux voies conciliatoires. Sans doute, il nous manque de l'expérience, l'habitude des Aſſemblées Nationales, & de l'effet électrique des grandes images, des hautes penſées, des phraſes retentiſſantes ſur une grande Aſſemblée.

Cette ſeule parole, *nous ſommes les Repréſentans de vingt-cinq millions d'ames*, pourroit dans un inſtant, dans une circonſtance donnée, produire de trop vives ſenſations, & je voudrois la ramener à ſa juſte valeur. Sans doute, il faut nous pénétrer de la dignité du Peuple que nous repréſentons. Mais nous devons encore plus nous occuper & nous entretenir de ſa mi-

sère, de ſes ſouffrances & des moyens de ſoulagement, qui ne ſont pas des idées exaltées & des diſcuſſions préalables qu'on pourroit éluder.

Sans doute nous devons voir dans la Nobleſſe & le Clergé des Claſſes privilégiées contre leſquelles il faut nous défendre, dont les abus doivent être réprimés. Mais nous devons y voir auſſi les propriétaires de la moitié & de plus de la moitié des terres du Royaume. Ainſi, ſous ce rapport, comment pourrions-nous être ſeuls l'Aſſemblée Nationale, ſi nous ne prouvons auparavant par notre prudence & notre modération, par la juſteſſe de nos vues & la ſageſſe de nos moyens, que nous en ſommes la ſeule partie qui défende avec impartialité les intérêts de tous. Mais ce que l'on vous a mandé ſur cela, Monſieur, de notre exagération, de notre véhémence n'exiſte pas. Soyez-en sûr. Car les mouvemens oratoires ne ſont pas des arrêtés, & vous verrez de même dans les avis que j'ai propoſés, plus de précautions, plus d'exhortations à la paix, qu'il

n'en étoit beſoin dans une Aſſemblée vraiment impoſante par ſes lumières & ſes bons ſentimens.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Ma lettre n'étant pas partie hier, je vous annonce que la propoſition d'une conférence conciliatoire a paſſé à une très-grande majorité.